

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: FRUIT FLY TRAP

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0065

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0030718-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FRUIT FLY TRAP
POMAGIC
FRUMAGIC
FRUIT FLY ATTRACTIF
TRAPPIT FRUIT FLY TRAP
TRAPPIT LEMON FRUIT FLY TRAP

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Denka REGISTRATIONS bv
	Adresse	Gildeweg 37a 3771NB Barneveld Pays-Bas
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0065	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0030718-0000	
Date de l'autorisation	22/11/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	21/11/2033	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Denka International
Adresse du fabricant	Gildeweg 37 3771 NB Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Hanzeweg 1 3771 NB Barneveld Pays-Bas

Nom du fabricant	Pelsis Belgium NV
Adresse du fabricant	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Industrieweg 15 2880 Bornem Belgique

Nom du fabricant	Agrisense Industrial Monitoring
Adresse du fabricant	Unit 1 - 4 Taffs Mead Road CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 1 - 4 Taffs Mead Road CF37 5SU Pontypridd Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2326 - D-fructose
Nom du fabricant	Amylum Nisasta
Adresse du fabricant	Adana Haci Sabanci Organize Sanayi Bolgesi - 5 Ocak 01350 Adana Turquie
Emplacement des sites de fabrication	Adana Haci Sabanci Organize Sanayi Bolgesi - 5 Ocak 01350 Adana Turquie

Substance active	2326 - D-fructose
Nom du fabricant	OMNIA NIŞASTA SAN.TİC.A.Ş.
Adresse du fabricant	OSB YUNUS EMRE CAD. NO : 8 - SARIÇAM - Adana Turquie
Emplacement des sites de fabrication	OSB YUNUS EMRE CAD. NO : 8 - SARIÇAM - Adana Turquie

Substance active	2323 - Vinaigre
Nom du fabricant	Van der Steen BV
Adresse du fabricant	Kempenlandstraat 51 5262 GK Vucht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Kempenlandstraat 51 5262 GK Vucht Pays-Bas
Substance active	2324 - Jus de pomme concentré
Nom du fabricant	Ariza
Adresse du fabricant	Korendijk 13 5704 RD Helmond Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Korendijk 13 5704 RD Helmond Pays-Bas

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	25
Vinaigre		Substance active	8028-52-2		20
Jus de pomme concentré		Substance active			10

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

4. Utilisation(s) autorisée(s)**4.1 Description de l'utilisation****Utilisation 1 - Appâts pour les mouches du vinaigre, professionnel et non-professionnel, dans les espaces intérieurs et extérieurs****Type de produit**

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Drosophila melanogaster*
 Nom commun: Mouche du vinaigre
 Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur
 Extérieur

Intérieur pour le piège prêt à l'emploi (8 mL)
 Intérieur ou extérieur pour le piège à remplir (15 mL ou plus)

Le piège est utilisé pour attirer et capturer les mouches des fruits à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments (ex : près des coupes à fruits, poubelle, bac vert extérieur).

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts
 Description détaillée:
 Piège prêt à l'emploi :

Activer le piège en perçant un trou d'environ au 2-3 mm au centre.

Piège à remplir :

Verser 15 mL de produit ou plus selon le piège utilisé. Veiller à ce que l'espace au-dessus du liquide soit suffisant pour piéger les mouches.

Placer le piège dans ou près de la source infestée (à une distance maximale de 1 mètre de la source).

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 8 ml, 15 ml de liquide ou plus
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
Taux d'application : 8 mL, 15 mL de liquide ou plus.

Le produit est efficace jusqu'à 4 semaines.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel
Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

De 8 mL à 1 L en PET
De 30 mL à 5 L en PEHD
1 L en PEHD/PA

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Lorsque le produit n'est plus actif ou si le piège est rempli de mouches mortes, éliminer le conformément aux instructions.
- S'assurer que le piège ne se dessèche pas pendant la durée du traitement.
- Placer le piège à une distance maximum de 1 mètre de la source d'infestation (ex : coupe de fruits).

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.
- Ne pas stocker à une température pouvant dépasser 45 °C.
- Protéger du gel et stocker à l'abri de la lumière.
- Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.

6. Autres informations